

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-811901

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	12232	Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	MAHLI NICMAM
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. :	0661643546	Total des frais engagés Dhs	
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
DR LAHLOU IMANE Maladies du Système Nerveux et du Muscle EEG - EMG 10, Bd Abdellah Ben, Rm Espace Walli - Casablanca 20000 - Tel: 05 22 22 28 58 - Gsm: 06 61 94 94			
Date de consultation :	22	Age :	
Nom et prénom du malade :			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à la Lettre bleue du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 02 AOUT 2023  
Tél. : 05 22 22 28 58 / Gsm : 06 61 94 94





# الدكتورة إيمان الحلو

أخصائية في أمراض الدماغ، النخاع الشوكي،  
الأعصاب و العضلات ( الكبار و الأطفال )



(أمراض الصرع، آلام الرأس، الدوخة، جلطة الدماغ،  
مرض الزهيرم، مرض باركينسون، مرض التصلب المتردد،  
أمراض الأعصاب و العضلات)

التخطيط الكهربائي للدماغ (الشبكة)  
التخطيط الكهربائي للأعصاب و العضلات

Dr Imane LAHLOU

Neurologue

Spécialiste des maladies du cerveau,  
de la moelle épinière, du nerf et du muscle  
Adulte et enfant

(Epilepsie , Migraine , Vertiges , Accidents vasculaires cérébraux ,  
Maladie d'Alzheimer , Maladie de Parkinson ,  
Sclérose en plaques , Myopathies , Neuropathies )

Electroencéphalogramme (EEG - Vidéo EEG)  
Electroneuromyogramme (EMG)

Casablanca, le 22/5/2023

Rahli Ali

Laboratoire Dar Bouazzà  
N° 231 et. Sanef Dar Bouazzà  
CASABLANCA  
Tél : 05 22 28 58 - GSM : 06 61 94 94 49

MES + PEP

VS

GAT

HbA1C

CRP

DR LAHLOU IMANE  
Neurologue

Maladies du Système Nerveux et du Muscle

EEG - EMG

307, Bd Abdelmoumen, Rés.Espace Walili - Casablanca

Tél : 05 22 22 28 58 - GSM : 06 61 94 94 49

## Facture

N° facture : 2023-4051

Édité le : 14/07/2023 15:37:49

Patient : MAHLI Ali

Date prélèvement : 20/05/2023

Analyses	Valeur en B	Montant
NUMERATION FORMULE SANGUINE	80	107,20
VITESSE DE SEDIMENTATION	30	40,20
Glycémie à jeun	30	40,20
Hémoglobine glycosylée	100	134,00
Protéine C Réactive (CRP )	100	134,00
<b>Total B</b>	<b>340</b>	<b>455,60</b>
<b>APB</b>	<b>25,0</b>	<b>25,00</b>
<b>Déplacement</b>		<b>0,00</b>
<b>Remise</b>		<b>100,60</b>
<b>Total</b>		<b>380,00</b>

Arrêtée la présente facture à la somme de : Trois cent quatre-vingt dirhams\*\*\*

Laboratoire Dar Bouazza  
N° 23 Lot. Sahel Dar Bouazza  
CASABLANCA  
TEL. 05 22 29 27 39



مختبر التحاليل الطبية دار بوعزة  
LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES DAR BOUAZZA  
Dr BAHRI Leyla Médecin Biologiste

Page : 2/2

Enf MAHLI Ali

Dossier N° : 200523-021

BIOCHIMIE

Valeurs Usuelles

Antériorité

1,04 (17/12/22)

: 1,03 g/l

( 0,7 - 1,15 )

: 6,10 %

( 4 - 6 )

6,00 (17/12/22)

: 3,31 mg/l

( Inférieur à 5 )

5,17 (17/12/22)

Glycémie à jeun

Hémoglobine glycosylée

(Technique : HPLC ( ADAMS AIC Lite ))

Protéine C Réactive (CRP)

Dar BOUAZZA

Nous vous remercions de votre confiance

Laboratoire Dar Bouazza  
N° 23 Lot. Sahel Dar Bouazza

Dr. BAHRI Leyla



Casablanca, le 14/07/2023

## Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 200523-021 Pvt du: 20/05/2023 10:11

Nom : Enf MAHLI Ali

Page : 1/2

### HEMATOLOGIE

Valeurs Usuelles

Antériorité

#### NUMERATION FORMULE SANGUINE

(Technique : Sysmex XS-1000i)

<b>ERYTHROCYTES</b>	:	<b>5,06</b>	M/ $\mu$ l	( 3,6 - 5 )	4,90 (17/12/22)
Hémoglobine	:	12,50	g/dl	( 12 - 16 )	12,10 (17/12/22)
Hématocrite	:	38,10	%	( 36 - 44 )	36,30 (17/12/22)
VGM	:	75,30	fL	( 70 - 85 )	74,10 (17/12/22)
TCMH	:	24,70	pg	( 24 - 31 )	24,70 (17/12/22)
CCMH	:	32,81	g/dl	( 32 - 36 )	33,33 (17/12/22)
<b>LEUCOCYTES</b>	:	7 900	/mm <sup>3</sup>	( 4000 - 10000 )	7360 (17/12/22)

#### *FORMULE LEUCOCYTAIRE*

Polynucléaires Neutrophiles	:	44,60 %	Soit	3523/mm <sup>3</sup>	( 1800 - 8000 )	3224 (17/12/22)
Polynucléaires Eosinophiles	:	9,40 %	Soit	743/mm <sup>3</sup>	( Inférieur à 400 )	692 (17/12/22)
Polynucléaires Basophiles	:	0,50 %	Soit	40/mm <sup>3</sup>	( Inférieur à 200 )	37 (17/12/22)
Lymphocytes	:	35,40 %	Soit	2797/mm <sup>3</sup>	( 1500 - 6500 )	2738 (17/12/22)
Monocytes	:	10,10 %	Soit	798/mm <sup>3</sup>	( 40 - 800 )	670 (17/12/22)

#### **PLAQUETTES**

Etude du frottis sur lame

: 241,00 10<sup>3</sup>/ $\mu$ l ( 150 - 400 ) 270,00 (17/12/22)

: NFS contrôlée par frottis sur lame

#### VITESSE DE SEDIMENTATION

Première heure	:	22	mm	( Inférieur à 10 )	65 (17/12/22)
Deuxième heure	:	50	mm	( Inférieur à 20 )	93 (17/12/22)

Laboratoire Dar Bouazza  
 N° 23 Lot. Sahel Dar Bouazza  
 CASABLANCA  
 Dr. BAHRI Leyla